SIGAL, SUC. CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.....$12 00
Taxe de 1883, montant à.....12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Dufossat, et Bellecastle, désignés comme lots Nos. 2 à 12 de l'Ilet No. 241, lesdits lots Nos. 11 et 12 mesurent 37 pieds de façade à la rue Dufossat sur une profondeur de 120 pieds, et 9 forment l'encoignure des rues Washington et Broadway.

SMITH, ANDREW W.—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St. Jean, Dufossat, et Bellecastle, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 de l'Ilet No. 71 (Greenville); les dits lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Dufossat sur une profondeur de 120 pieds, et 9 forment l'encoignure des rues Washington et Broadway.

SOCIETE DE L'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE—
Taxe de 1882, montant à.....36c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Joseph et Arabella (Hurstville); désigné comme lot No. 20 de l'Ilet No. 43; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de 120 pieds.

TAYLOR, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à.....80c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Malpondre, Terpsichore, Deuxième et St. Jean, désigné comme lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 de l'Ilet No. 10 mesure 250 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WOOD, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Colapissa, Troisième, St. Pierre et Marley, désigné comme lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 de l'Ilet No. 82 (Greenville); les dits lots Nos. 18, 17, 16, 19 et 20 mesurent 155 pieds de face à la rue Choupitoulas sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots forment l'encoignure des rues Chestnut et Burthe.

WARD, E. J.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Trois, Broadway et Chestnut, désignés comme lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 de l'Ilet No. 118; la dite moitié du lot No. 1 et 6 mesurent 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds.

WHITMERS, HENRI—
Taxe de 1882, montant à.....$4 80
Taxe de 1883, montant à.....4 80
Une moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 mesurant 54 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

ANTOINE, L.—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 309; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurant 54 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

ASKEW, THOS.—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Calliste et Valmont, désignés comme les lots Nos. 16 et 17 de l'Ilet No. 125; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 50 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 120 pieds.

SOCIETE DE L'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Perrier, Prytania, Joseph et Arabella, désignés comme lots Nos. 1 à 9 mesurent 270 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

TODD, MME M. E.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième Magnolia, Pin et Lowerline, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 1 (Fribourg); les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de façade sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Magnolia et Lowerline.

WELSH, SUC. JOHN—
Taxe de 1882, montant à.....$3 60
Taxe de 1883, montant à.....3 60
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Plaquemine, Valmont et Léontine, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 30 pieds 6 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 1 à 3 forment l'encoignure des rues Chestnut et Léontine.

SOCIETE DE ST. VINCENT DE PAUL (LOUISIANA RETREAT)—
Taxe de 1882, montant à.....$9 00
Taxe de 1883, montant à.....12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Plaquemine, Perrier, Joseph et Octavie, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 305; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Perrier et 120 pieds de profondeur; le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Magnolia, Livefriendship et Oak; l'Avenue Nashville et la rue Eléonore, désignées comme Ilet No. 21.

SOCIETE DE ST. VINCENT DE PAUL (LOUISIANA RETREAT)—
Taxe de 1882, montant à.....$18 00
Taxe de 1883, montant à.....21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Magnolia, Livefriendship et Oak, l'Avenue Nashville et la rue Eléonore, désignés comme lots Nos. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces.

TAYLOR, HENRY—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Victor, Léonce, Edmond et l'avenue Henry Clay, désigné comme le lot No. 15 de l'Ilet No. 10 mesure 30 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de 110 pieds.

WELLMAN, HENRI—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Victor, Léonce, Edmond et l'avenue Henry Clay, désigné comme le lot No. 15 de l'Ilet No. 10 mesure 30 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de 110 pieds.

WOODMAN, LOUIS, ET ÉPOUSE—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Trois, Pin et Lowerline, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 81; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

WESTON, W. H.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Trois, Pin et Lowerline, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 81; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

TODD, MME M. E.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième Magnolia, Pin et Lowerline, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 1 (Fribourg); les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de façade sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Magnolia et Lowerline.

WILSON, MOSES—
Taxe de 1882, montant à.....20c
Taxe de 1883, montant à.....20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Plaquemine, Valmont et Léontine, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 30 pieds 6 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 1 à 3 forment l'encoignure des rues Chestnut et Léontine.

WINTZ, GEO. W.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Perrier, Plaquemine, Valmont et Léontine, désigné comme l'Ilet No. 308; le dit ilet mesure 270 pieds de face sur une profondeur de 201 pieds.

WILDER, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à.....$4 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Colisée, Perrier, State et Burtheville, désigné comme l'Ilet No. 22, le dit ilet No. 22 mesure 224 pieds de face et 217 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

WESTON, HENRY—
Taxe de 1883, montant à.....60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Camp, Valmont et Bordeaux, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 106, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 67 pieds de face à la rue Bresslau sur une profondeur de 149 pieds.

WALKER, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Camp, Valmont et Bordeaux, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'Ilet No. 225, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 86 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 120 pieds.

WALSH, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.....$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bresslau, Arcadia, Pamela Peters et la rue Valmont, désignés comme une portion de l'Ilet No. 615; la dite portion mesure 61 pieds de face à l'avenue Peters sur une profondeur de 100 pieds.

WILKINS, MME M. A.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bresslau, Arcadia, Pamela Peters et la rue Valmont, désignés comme une portion de l'Ilet No. 615; la dite portion mesure 61 pieds de face à l'avenue Peters sur une profondeur de 100 pieds.

WILKINS, MME MISSOURI—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Coliseé, Perrier, State et Burtheville, désigné comme l'Ilet No. 22, le dit ilet, No. 22 mesure 224 pieds de face et 217 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

WOOLF, JOHN H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Coliseé, Perrier, State et Burtheville, désigné comme l'Ilet No. 22, le dit ilet, No. 22 mesure 224 pieds de face et 217 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

WILKINS, MME MISSOURI—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Coliseé, Perrier, State et Burtheville, désigné comme l'Ilet No. 22, le dit ilet, No. 22 mesure 224 pieds de face et 217 pieds à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

WESTON, HENRY—
Taxe de 1883, montant à.....60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Camp, Valmont et Bordeaux, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 106, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 67 pieds de face à la rue Bresslau sur une profondeur de 149 pieds.

WALKER, ANTOINE—
Taxe de 1883, montant à.....$2 10
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Camp, Valmont et Bordeaux, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'Ilet No. 225, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 86 pieds de face à l'avenue Peters sur une profondeur de 120 pieds.

ZIMMERMANN, SUC. HENRY—
Taxe de 1882, montant à.....$4 20
Taxe de 1883, montant à.....4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burgette, Washington, Zimple et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 93; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 125 pieds.

BECKER, SUC. H.—
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Moureo, Leonidas, Zimple et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 de l'Ilet No. 139; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Léonidas et Quatrième.

BOURGEOIS, ADELE—
Taxe de 1883, montant à.....$1 50
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désignés comme une portion des lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 149; la dite portion du lot No. 6 mesure 15 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds; la dite portion du lot No. 7 mesure 25 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

YOUNG, GEO. B.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....2 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Arcadie, Clara, l'avenue Napoléon et la rue Jéna, désigné comme l'Ilet No. 640.

ALETS, GUSTAVE—
Taxe de 1882, montant à.....$4 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignés comme lot No. 16, le dit lot No. 25, le dit lot No. 16 mesure 25 pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur de 120 pieds.

ZION SIN SOCIETY—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magasins, Camp, Amelia et Peniston, désignée comme une portion des lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 111 (Bertheville); la dite portion du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Edmond sur une profondeur de 150 pieds.

ZIMMERMANN, SUC. HENRY—
Taxe de 1882, montant à.....$4 20
Taxe de 1883, montant à.....4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burgette, Washington, Zimple et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 93; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 125 pieds.

YEATES, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jersey, Laurel, l'avenue Napoléon et la rue Berlin, désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No. 146; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 125 pieds.

YOUNG, GEO. B.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Arcadie, Clara, l'avenue Napoléon et la rue Jéna, désigné comme l'Ilet No. 640.

ZELLER, HENRY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magasins, Camp, Amelia et Peniston, désignée comme une portion des lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 111 (Bertheville); la dite portion du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Edmond sur une profondeur de 150 pieds.

ZIMMERMANN, H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burgette, Washington, Zimple et Quatrième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 149; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Cambronne et Plum.

BAKER, JAMES—
Taxe de 1883, montant à.....45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Marie, Colin et Huitième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 26; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 120 pieds.

BATLEY, W. ET ALDRICH, M.—
Taxe de 1882, montant à.....$15 00
Taxe de 1883, montant à.....15 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 149; la dite portion du lot No. 6 mesure 15 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds; la dite portion du lot No. 7 mesure 25 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

BOSTICK, AUSTIN—
Taxe de 1883, montant à.....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Hilary, Anne et Deaumas, désigné comme lots Nos. 12 et 13 de l'Ilet No. 34, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Deaumas sur une profondeur de 105 pieds.

BRIDGE, E. G.—
Taxe de 1883, montant à.....$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lavergne, Hillaudeau, Macarty et Commercial, désigné comme lots Nos. 12 et 13 de l'Ilet No. 43; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds.

BARTCHAY, M. A. K.—
Taxe de 1882, montant à.....$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 22 de l'Ilet No. 78; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds.

BARTLETT, MME M. W.—
Taxe de 1882, montant à.....$12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième, désigné comme l'Ilet No. 148.

BECKER, PHILIP—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Plum et Quatrième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 149; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Cambronne et Plum.

BAKER, JAMES—
Taxe de 1883, montant à.....45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Marie, Colin et Huitième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 26; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 120 pieds.

AMERICAN POWDER CO.—
Taxe de 1883, montant à.....$5 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Marie, Colapissa, Eléonore et Quatrième, désigné comme l'Ilet No. 472; le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

ALBERT, JESSIE—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Colapissa, Eléonore et Quatrième, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 471; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Plum.

BITTER, F. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$20
Taxe de 1883, montant à.....20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 13, 14 et 15 de l'Ilet No. 198; les dits lots Nos. 13, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Sixième et Léonidas.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES — PARROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 27ème jour de Décembre, A. D. 1884, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes, à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms les dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur la somme de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes ensemble comme suit:

ADAMS, BERRY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Amelia et Peniston, désignés comme une portion des lots Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 98; la dite portion du lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds.

BOWERS, WM. B.—
Taxe de 1883, montant à.....$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, Washington, Burtles et Deuxième, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 93; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 125 pieds.

BECKER, SUC. H.—
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Moureo, Marie, Colin et Huitième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 26; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 120 pieds.

BATLEY, W. ET ALDRICH, M.—
Taxe de 1882, montant à.....$15 00
Taxe de 1883, montant à.....15 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 22 de l'Ilet No. 78; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds.

BARTLETT, MME M. W.—
Taxe de 1882, montant à.....$12 00
Taxe de 1883, montant à.....12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième, désigné comme l'Ilet No. 148.

BOSTICK, AUSTIN—
Taxe de 1883, montant à.....$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Hilary, Anne et Deaumas, désigné comme lots Nos. 12 et 13 de l'Ilet No. 34, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Deaumas sur une profondeur de 105 pieds.

BRIDGE, E. G.—
Taxe de 1883, montant à.....$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lavergne, Hillaudeau, Macarty et Commercial, désigné comme lots Nos. 12 et 13 de l'Ilet No. 43; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds.

BARTCHAY, M. A. K.—
Taxe de 1883, montant à.....$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Clinton, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 22 de l'Ilet No. 78; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds.

BECKER, PHILIP—
Taxe de 1883, montant à.....$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Plum et Quatrième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 149; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Cambronne et Plum.

BAKER, JAMES—
Taxe de 1883, montant à.....45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Marie, Colin et Huitième, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 26; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 120 pieds.

BATLEY, W. ET ALDRICH, M.—
Taxe de 1883, montant à.....$15 00
Taxe de 1883, montant à.....15 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 149; la dite portion du lot No. 6 mesure 15 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds; la dite portion du lot No. 7 mesure 25 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

BETZ, JOHN—
Taxe de 1883, montant à.....$50
Taxe de 1883, montant à.....50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marie, Jackson, Plum et Cliquot, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 171; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Plum.

BITTER, F. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$20
Taxe de 1883, montant à.....20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 13, 14 et 15 de l'Ilet No. 198; les dits lots Nos. 13, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Sixième et Léonidas.